

Vérifications avant de commencer les passages

1° - Tous les élèves de l'année en cours doivent être admis définitivement.

Dans le **tableau de bord** (page d'accueil), les lignes **Admis accepté** doivent être à 0.

2° - Tous les élèves de l'année en cours doivent avoir un INE.

La ligne **en attente d'INE** doit être à 0.

Remarque : Il faut compter un délai de 24 heures à 48 heures entre l'envoi à la BNIE de la demande d'INE faisant suite à l'admission définitive et le retour de l'INE dans Onde, quand il n'y a ni litige, ni erreur à corriger.

En cas de retard, il est nécessaire de contacter la gestionnaire de la BNIE de la DSDEN.

3° - Les radiations doivent être à jour.

Tout élève ayant quitté l'école doit être radié pour que le directeur de la nouvelle école puisse effectuer l'admission.

Remarque : Pourquoi ne pas radier les élèves à la date de sortie, en juillet ?

2 raisons :

1. parce que cela crée un trou dans la scolarité de l'élève entre la radiation en juillet et la date de la rentrée scolaire,
2. parce que la radiation à une date ultérieure ne rendra la fiche disponible dans les radiés qu'à partir de cette date.

Cocher l'option « Élève quittant l'école » évite ce trou de scolarité :

- la date de radiation s'affiche automatiquement à la veille de la date de la rentrée scolaire suivante,
- les directeurs des nouvelles écoles pourront admettre immédiatement ces élèves pour la rentrée.

Rappel : les vacances scolaires font partie de l'année scolaire.

4° - Les élèves doivent tous être répartis dans les classes.

Les 2 lignes **Admis définitifs** et **Répartis** doivent afficher le même effectif.

Effectifs 2017-2018	Préparation 2018-2019
0 INSCRIT	0 INSCRIT
0 ADMISSIBLE	0 ADMISSIBLE
194 ADMIS	160 ADMIS
0 Admis accepté	0 Admis accepté
0 réparti	0 réparti
0 non réparti	0 non réparti
194 Admis définitifs	160 Passages dans l'école
194 répartis	160 répartis
0 non réparti	0 non réparti
0 bloqué	34 RADIÉS
0 en attente d'INE	34 passages hors école
4 RADIÉS	0 sans passage

Dernier point : Vous ne connaissez pas forcément les décisions de passage pour tous vos élèves.

Un élève peut être laissé en attente sans traiter son passage si la décision le concernant n'est pas encore arrêtée.

Une décision de passage ne peut pas être annulée, mais il est toujours possible de la modifier après coup.

Passage > Enregistrer/Mettre à jour un de passage de niveau

Recherche d'élèves

Année scolaire: 2018-2019 Nom: Prénoms: Niveau: Clique: Niveau: Passage de niveau: Département: non

Nom	Prénoms	Niveau	Niveau	Clique	Niveau	Passage de niveau	Département
M	M	51/01/2018	CYCLE II	CE2	Passage - CM1	non	

Enregistrement(s) 1 à 1 sur 1 trouvé(s)

Passage de niveau pour l'élève sélectionné *

PASSAGE - CM1 INSCRIPTION Élève quittant l'école

PASSAGE EN SÈVE

PROPOSITION D'ORIENTATION

ORIENTATION EN LIGNE - CYCLE III

Valider